

**DECISION RELATIVE A L'ELAGAGE DES ARBRES DU CHÂTEAU ET DE L'ESPACE  
SALLE POLYVALENTE**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition tarifaire de la société PAYSAGE DES FLANDRES ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Sont signés avec la société PAYSAGE DES FLANDRES, sise 1600 route de Locre 59270 BAILLEUL, deux devis portant sur l'élagage des arbres du château et de l'espace de la salle polyvalente, pour un total de 6278.40 euros TTC, se répartissant ainsi :

- 5103.36 euros pour l'élagage des arbres du château ;
- 1175.04 euros pour l'élagage des arbres de l'espace de la salle polyvalente

**ARTICLE 2** : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 26/04/2023

DEC 2023\_73

Le Maire,  
Jean-Claude THOREZ



DGS